

Certibiocide

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Prestations de service, désinsectisation, dératisation, désinfection**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **09/10/2013**

Mots clés : **Biocides**, **Prestataires**, **Professionnels**, **Utilisateurs**

Identification

Identifiant : **1310**

Version du : **19/10/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE-XT000028214219&fastPos=1&fastReqlid=883457884&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Formation des utilisateurs et distributeurs de certains produits biocides sur les propriétés chimiques de ces produits, leurs effets et les risques qu'ils présentent

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Pas de lien.

Descriptif général des compétences constituant la certification

Formation de 3 jours sur la réglementation encadrant les produits biocides et sur certains types de produits biocides en particulier (rodenticides, insecticides, etc.).

Modalités générales

Formation de 3 jours dans un centre de formation habilité - Formation réduite à une seule journée dans le cas où la personne est déjà titulaire d'un certificat "certiphyto".

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Public visé par la certification

Salariés

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun.

Compétences évaluées

Pas d'évaluation, il s'agit uniquement d'une formation.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau délivré.

Centre(s) de passage/certification

- La liste des centres de formation habilités et enregistrés auprès du ministère de l'Énergie est disponible en ligne sur le site www.simbad.fr

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat individuel "Certibiocide" téléchargeable en ligne

Plus d'informations

Statistiques

6000 personnes certifiées. Eviron 2500 personnes certifiées par an.

Autres sources d'information

—